

Stages non rémunérés L'APTS souscrit aux revendications des étudiant·e·s

Longueuil, 21 novembre 2018 – « Pourquoi un étudiant en génie est-il payé quand il fait un stage dans son domaine d'emploi alors qu'une étudiante qui fait un stage en travail social, en soins infirmiers ou en enseignement, des bastions d'emploi traditionnellement féminins, ne l'est pas? Son travail n'est pourtant pas moins valable! »

Voilà le genre de considérations qui ont amené l'APTS à souscrire à la mobilisation étudiante sur la question des stages non rémunérés, a expliqué aujourd'hui Marie-Claude Raynault, [1^{ère} vice-présidente](#) de cet important syndicat de 55 000 membres dont l'effectif, à 86 % féminin, travaille exclusivement dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Pour Marie-Claude Raynault, il ne fait aucun doute que la mobilisation étudiante sur la rémunération des stages nous renvoie à un questionnement fondamental sur la valeur du travail. « Quand on se penche un tant soit peu sur cette question, souligne-t-elle, on a tôt fait de constater que des iniquités existent entre divers domaines d'étude et d'emploi en fonction du genre, de la précarité et de l'endettement croissant des étudiant·e·s. »

« Dans une société qui se réclame de justice et d'équité et qui se dit "on est en 2018" comme si ces choses allaient de soi, une telle dévalorisation du travail et des conditions qui lui sont associées n'a aucunement sa place, poursuit la 1^{ère} vice-présidente de l'APTS. *Cheap labor* et non-rémunération des stages, déplore-t-elle, sont des phénomènes qui entretiennent malheureusement une étroite parenté : rémunération déficiente, précarité, appauvrissement, etc. »

Même l'encadrement légal en ce domaine est inexistant. Il est en effet établi qu'une personne qui effectue un travail dans le cadre d'une formation générale sanctionnée n'est pas couverte par les dispositions reliées aux normes du travail. « Difficile de ne pas y voir une forme d'injustice, souligne Marie-Claude Raynault : absence de rémunération et absence de protection légale de base, y compris en matière de violence et de harcèlement. N'en jetez plus, la cour est pleine! »

Devant pareil constat, l'APTS a pris position : le travail étudiant mérite un salaire et un encadrement légal convenables. « L'appel des étudiant·e·s doit être entendu au niveau politique et déboucher sur une position conduisant à la mise en œuvre d'une reconnaissance adéquate du travail étudiant. Nous sommes en 2018! » de conclure la 1^{ère} vice-présidente de l'APTS.

À propos de l'APTS

[L'Alliance du personnel professionnel et technique du réseau de la santé et des services sociaux](#) (l'APTS) regroupe et représente quelque 55 000 membres qui jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement des établissements du réseau. Nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population.

– 30 –

Pour renseignements : Raynald Banville
Conseiller en communication et en relations médias
Tél. : 514 207-6486 (cell.)